**Université de Monastir**

**Ecole supérieure des sciences et techniques de la santé Monastir**

**MASTER CLASS**

**CAHIER DES CHARGES**

**ARTICLE 1 : Présentation du MASTER CLASS :**

Le MASTER CLASS est une formation certifiante permettant d’acquérir et de perfectionner des compétences dans un domaine des sciences de la santé. Il est mis en place par le conseil de l’école sur proposition de l’équipe promotrice du MASTER CLASS.

- L’équipe promotrice du MASTER CLASS est composée par des enseignants de l’école ou des enseignants hospitalo-universitaire: un Directeur et un ou deux coordinateurs de MASTER CLASS.

Le Directeur doit être un enseignant universitaire ou hospitalo-universitaire.

- Le MASTER CLASS peut être proposé en partenariat avec une association scientifique nationale ou internationale. Dans ce cas, le MASTER CLASS doit être conjointement dirigé.

- Tout changement dans l’équipepromotrice doit être approuvé par le conseil de l’établissement.

- Les frais d’inscription libres font fixés par le conseil de l’école sur proposition du Directeur du MASTER CLASS.

**Article 2 : Thématiques de Masterclass :**

Les projets de MASTERCLASS peuvent couvrir une ou plusieurs des thématiques suivantes :

* Une formation transversale sur un thème intéressant plusieurs spécialités
* Une formation sous-spécialisée sur un thème intéressant une ou plusieurs spécialités
* Une formation répondant à un besoin imminent de santé publique intéressant une ou plusieurs spécialités

**ARTICLE 3 : Public cible :**

- Le MASTER CLASS est destiné aux :

* Titulaires du Diplôme National de Docteur en Médecine, Pharmacie, Médecine ou d’un diplôme reconnu équivalent,
* Résidents en Médecine Dentaire, Médecine,Pharmacie,
* Professeurs paramédical ou cadres paramédicales de la santé
* Candidats titulaires d’un diplôme universitaire de fin d’étudesdont la nature est en rapport avec la thématique du CEC.

- **Ne sont pas autorisés à s’inscrire dans un MASTER CLASS**, les membres de l’équipe promotrice de ce MASTER CLASS ainsi que les enseignantsintervenant dans son programme pédagogique.

**ARTICLE 4 : Préinscription et Inscription :**

- **Les préinscriptions**  auront lieu avant la date limité fixé par les membres de l’équipe promotrice de ce MASTER CLASS. A ce titre, le candidat soumet auprès de l’unité de master class ou par voie électronique, un formulaire dûment rempli, accompagné d’une lettre de motivation et d’un court curriculum vitae (une page).

- Une commission composée par l’équipe promotrice du master class, le directeur de l’école ou son représentant, se réunit après clôture des candidatures, pour vérifier la satisfaction aux critères d’éligibilité par les candidats, fixer les critères de leur classement et établir la liste des candidats éligibles à l’inscription.

- Les notifications d’acceptation et de refus des demandes d’inscriptions sont adressées aux candidats par voie électronique.

- **Les inscriptions** doivent impérativement être finalisées avant**le jour fixé du formation**.

- Le candidat retenu fournit à ce titre un dossier composé de pièces suivantes :

* Une copie de la carte d’identité nationale,
* Une copie certifiée conforme à l’original du ou des diplômes du candidat,
* Une attestation originale de virement bancaire ou postal relatif aux frais

d’inscription.

- Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

**ARTICLE 5 : Aspects pédagogiques du MASTER CLASS :**

- Le Master class devront comprendre un volume horaire, en présentiel, d’au moins 15 heures.

- Un volume horaire, en distanciel, pourrait être envisagé.

- Les Masterclass devront privilégier l’innovation et la formation pratique.  
- Le Masterclass est coordonné par un seul enseignant. Une co-coordination peut être envisagée pour les Masterclass interdisciplinaires.

**ARTICLE 6 : Evaluationdes connaissances :**

1. **Modalités d’évaluation :**

- L’évaluation des connaissances se fait par une épreuve théorique.

**ARTICLE 8 : Le certificat :**

Le Certificat est décerné après délibération finale, à tout candidat ayant obtenu une moyenne supérieure ou égale à dix sur vingt sur la moyenne du total.

La réunion de délibération associe le Directeur de l’école ou son représentant et les directeurs et responsables d’enseignement des MASTER CLASS.

Le coordinateurde l’unité de MASTER CLASS est chargé de l’affichage des résultats finaux.

Lu et approuvé

Monastir, le…………………………

Signature